

## ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2018

### PROJETS DE RESOLUTIONS

- A. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral, du rapport d'activité 2017, du rapport financier 2017, et du rapport de la Commissaire aux Comptes,  
**APPROUVE** les comptes de l'exercice clos pour un total de produits de 613 495 € et un total de charges de 612 243 €  
**DECIDE** d'affecter le résultat de 1 252 € en report à nouveau  
**DONNE QUITUS** au Trésorier

- B. L'Assemblée Générale approuve le Budget Prévisionnel 2018 de l'association, pour un montant de **750 000 €** en produits et en charges

- C. L'Assemblée Générale approuve le montant des cotisations des adhérents pour l'année 2018

- Collège A - Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

La cotisation est calculée sur la base de la population municipale INSEE en vigueur pour l'année n-1.

EPCI	Montant en €/habitant	Population INSEE 2017	Cotisation annuelle 2017
Saint-Brieuc Armor Agglomération	0,10 €	151 020	15 102 €
Lamballe Terre & Mer	0,07 €	66 782	4 675 €

- Collège B - Communes adhérentes :

La cotisation de base est fixée à 0,50 €/habitant/an. Elle peut être majorée jusqu'à 2 €/habitant/an (cotisation de soutien), en fonction de l'étendue du partenariat entre l'Association et la commune, et sur volonté de la commune.

Le calcul est réalisé sur la base de la population municipale INSEE en vigueur pour l'année n-1.

*Pour les conventions d'adhésions passées en 2016 avant la recomposition territoriale, les cotisations d'adhésion restent fixées à 0,70 €/habitant ou à 0,25 €/habitant pour certaines communes.*

- Collège C - Autres collectivités territoriales et établissements publics :

Syndicat Départemental d'Énergie	20 000 € / an
Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc	165 € / an
Syndicat Kerval – Centre Armor	165 € / an
Syndicat Mixte Environnemental Goelo-Argoat	165 € / an
Conseil Départemental des Côtes d'Armor	Pas de cotisation

- Collège D - Membres Associés, représentant la société civile

Chambres consulaires :	165 € / an
Bailleurs sociaux, offices HLM, gestionnaires de logements :	165 € / an
Centre Hospitalier de Saint-Brieuc :	1 100 € / an
Distributeurs ENEDIS et GRDF :	1 100 € / an
Fournisseurs d'énergie :	1 100 € / an
Etablissements bancaires :	1 100 € / an



Entreprises : de 55 à 1100 € / an, en fonction de leur nombre de salariés

- 55 € (moins de 5 salariés)
- 165 € (entreprises de 5 à 149 salariés)
- 275 € (entreprises de 150 à 249 salariés)
- 550 € (entreprises de 250 à 499 salariés)
- 1100 € (entreprises de plus de 500 salariés)

Etablissements d'enseignement : 165 € / an  
Associations, fédérations, organisations professionnelles : 50 € / an

Il est également possible de formaliser une adhésion croisée avec les autres associations, dispensant chaque partie du règlement de sa cotisation à l'autre partie.

Particuliers : 10 € / an

Des cotisations plus importantes peuvent être convenues de gré à gré, avec chaque adhérent.

- D. L'Assemblée Générale décide de mettre à jour la liste des membres de l'association :
- a. En prononçant l'admission des communes de Bréhand, Jugon-les-Lacs, La Malhoure, Plédéliac, Plénée-Jugon, Plestan, Saint-Rieul et Trédaniel, au sein du collège B
  - b. En prononçant l'admission du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc au sein du collège D
  - c. En constatant la dissolution du SMEGA, et en le retirant de la liste des membres au collège C
  - d. En constatant le décès de Hervé De Freslon, élu désigné au titre de Saint-Brieuc Armor Agglomération, remplacé au sein du collège A par Emmanuel THERIN.
  - e. En prononçant la radiation de la commune de Ploeuc-L'Hermitage, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et de M. Roger Bellec
  - f. En constatant que l'ALEC compte ainsi, au 25 avril 2018, **119 adhérents**, représentant **106 structures membres** (liste ci-jointe)
- E. L'Assemblée Générale approuve le transfert du siège social de l'Association au 5 rue du 71<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, à SAINT-BRIEUC, et décide de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts.

Retrouvez le détail du Rapport d'Activité, des Comptes Annuels 2017 et du Budget Prévisionnel 2018 sur le site Internet de l'ALEC : <http://www.alec-saint-brieuc.org/assemblee-generale-2018/>